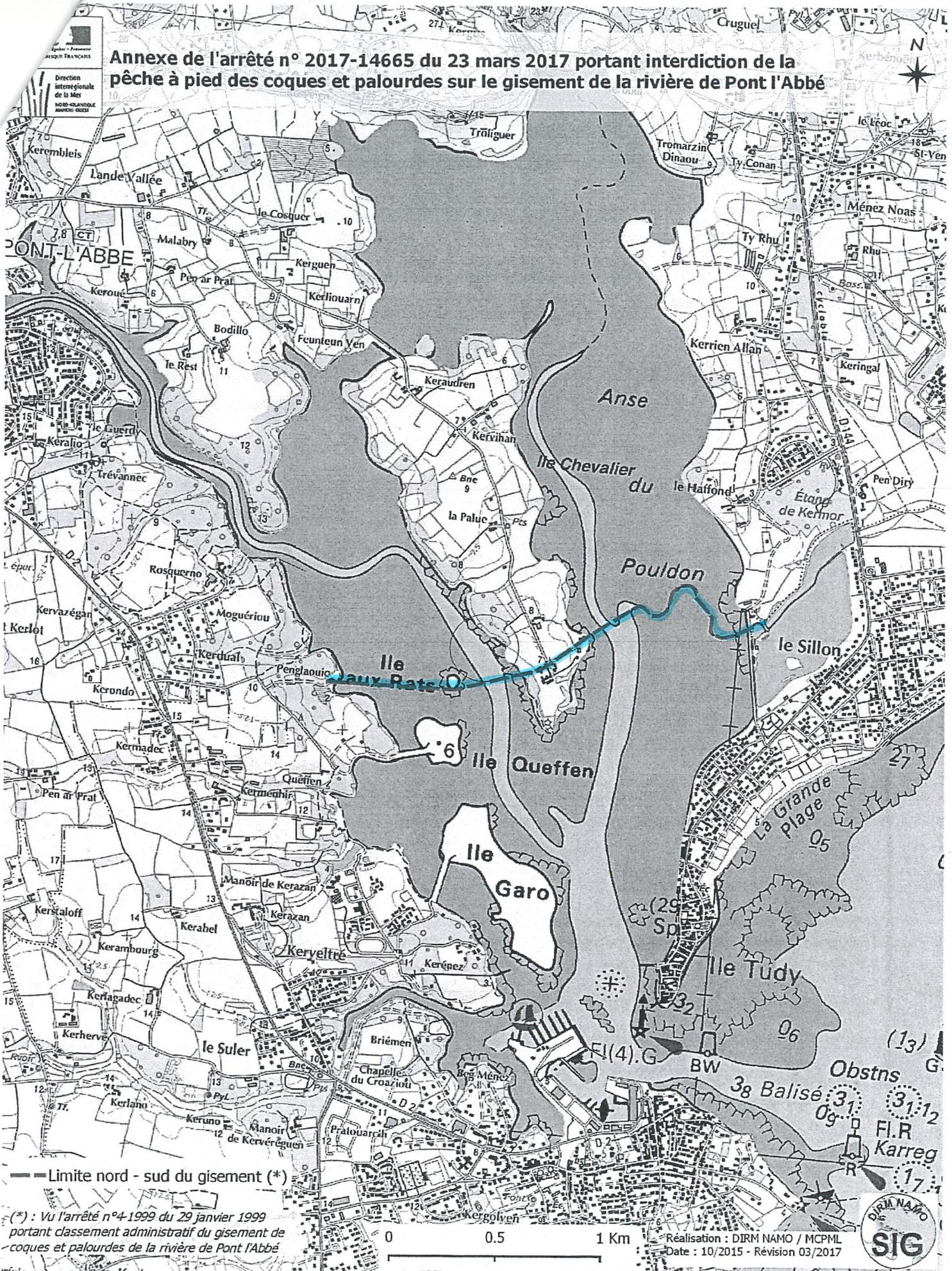


Annexe de l'arrêté n° 2017-14665 du 23 mars 2017 portant interdiction de la pêche à pied des coques et palourdes sur le gisement de la rivière de Pont l'Abbé



--- Limite nord - sud du gisement (\*)

(\*) : Vu l'arrêté n°4-1999 du 29 janvier 1999 portant classement administratif du gisement de coques et palourdes de la rivière de Pont l'Abbé

Réalisation : DIRM NAMO / MCPML  
Date : 10/2015 - Révision 03/2017

